|  |  |
| --- | --- |
| **Point de l'ordre du jour: PL 3** | **Document C23/32-F** |
| **12 juin 2023** |
| **Original: anglais** |
|  |  |
| Rapport de la Secrétaire générale |
| AMÉLIORATION DES TRAVAUX DU CONSEIL |
| **Objet**Compte tenu des dispositions prises pour les travaux préparatoires en vue de la session de 2023 du Conseil, le présent document propose d'autres améliorations à apporter au processus préparatoire et aux délibérations du Conseil pour en renforcer le rôle stratégique et l'efficacité.**Suite à donner par le Conseil**Le Conseil est invité à **examiner** les améliorations proposées à la lumière des dispositions prises pour les travaux préparatoires en vue de sa session de 2023 et à **formuler des orientations** pour les sessions à venir.**Lien(s) pertinent(s) avec le plan stratégique**Efficacité organisationnelle.**Incidences financières**Dans les limites du budget actuel du Conseil.\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Références**[*Résolution 71*](https://www.itu.int/en/council/Documents/basic-texts-2023/RES-071-F.pdf) *(Rév. Bucarest, 2022) de la Conférence de plénipotentiaires; Documents*[*C23/2*](https://www.itu.int/md/S23-CL-C-0002/fr)*;* [*C23/35*](https://www.itu.int/md/S23-CL-C-0035/fr) *et* [*C23/36*](https://www.itu.int/md/S23-CL-C-0036/fr) *du Conseil* |

# 1 Considérations générales

1.1 Dans le cadre du large processus de réflexion prospective engagé par la nouvelle équipe de direction pour améliorer la capacité de l'UIT de mettre en œuvre ses priorités (Document [C23/36](https://www.itu.int/md/S23-CL-C-0036/fr)), et en réaction aux vues exprimées par certains États Membres, le secrétariat a étudié et analysé des solutions pour améliorer les processus et les méthodes de travail des organes directeurs de l'Union.

1.2 Le Conseil, qui agit en qualité d'organe directeur de l'Union dans l'intervalle des sessions des Conférences de plénipotentiaires, est un pilier essentiel de la gouvernance de l'UIT. Il a donc été jugé important d'étudier en quoi les processus du Conseil pourraient être améliorés pour obtenir une plus grande efficacité.

1.3 Certaines des dispositions proposées dans le présent document ont déjà été appliquées lors des travaux préparatoires en vue de la session de 2023 du Conseil. Elles ont été présentées à la première réunion de présentation virtuelle informelle des conseillers, qui s'est tenue le 13 février 2023, puis communiquées aux États Membres du Conseil dans la Circulaire [DM-23/1003](https://www.itu.int/md/S23-DM-CIR-01003/fr), et présentées et examinées aux séances d'information virtuelles thématiques. Les observations et contributions reçues des États Membres du Conseil ont été prises en considération.

# 2 Étapes proposées vers un Conseil axé sur les résultats

2.1 Le secrétariat a retenu les trois grands points ci-après pour des améliorations éventuelles: a) renforcer le rôle stratégique du Conseil; b) renforcer la coopération et le dialogue de haut niveau avec les États Membres du Conseil; et c) améliorer le processus préparatoire et faciliter la prise des décisions.

2.2 Les propositions suivantes ont été formulées pour traiter ces points.

a) Renforcer le rôle stratégique du Conseil:

1) Au moment où s'ouvre un nouveau cycle de quatre ans entre deux Conférences de plénipotentiaires, il semble opportun de renforcer le rôle stratégique des États Membres du Conseil nouvellement élus pour fixer le cap de la nouvelle équipe de direction. Par ailleurs, on a aussi jugé essentiel que les conseillers désignés pour siéger au Conseil soient clairement identifiés afin de garantir des relations plus étroites au cours des quatre années de mandat. Le secrétariat a donc publié la Circulaire DM‑23/1000 pour inviter chaque État Membre du Conseil à désigner un conseiller qui soit un décideur de rang élevé. Ce conseiller serait l'interlocuteur principal du secrétariat et serait invité aux consultations et aux réunions avec l'équipe de direction.

2) Lors de l'établissement de l'ordre du jour de la session annuelle, il convient de définir par ordre de priorité les points essentiels pour lesquels des décisions et/ou des orientations du Conseil sont nécessaires. Le nombre de points inscrits à l'ordre du jour pourrait être revu à la baisse afin d'améliorer la gestion globale des séances, en privilégiant les débats essentiels qui peuvent aider à aller de l'avant dans la mise en œuvre du plan stratégique de l'Union.

3) Sur décision du Président du Conseil, un thème annuel pourrait être défini pour la session, ce qui permettrait de mobiliser les États Membres sur un sujet précis lié à la mise en œuvre du plan stratégique. Des manifestations parallèles pourraient être organisées sur ce thème, y compris à l'initiative des États Membres.

4) Afin d'améliorer la gestion du temps durant la session et d'optimiser le temps effectivement disponible pour le débat, il serait possible, pour certains documents dont l'examen n'est pas nécessaire, d'en prendre note et/ou de les adopter, sans les présenter. La liste de ces documents pourrait être établie avant les sessions en consultation avec les États Membres du Conseil et approuvée à la séance plénière d'ouverture.

5) Dans la mesure où le processus préparatoire aura été amélioré et où l'ordre du jour aura été davantage ciblé, le secrétariat suggèrera d'étudier la possibilité de réduire la durée du Conseil (pour porter celle-ci à six jours, par exemple) (voir le Document [C23/2](https://www.itu.int/md/S23-CL-C-0002/fr)).

6) Pour progresser dans la mise en œuvre des deux objectifs stratégiques de l'Union consistant à promouvoir la connectivité universelle et la transformation numérique durable, conformément à la [Résolution 71 (Rév. Bucarest, 2022) de la Conférence de plénipotentiaires](https://www.itu.int/en/council/Documents/basic-texts-2023/RES-071-F.pdf), le secrétariat encourage le Conseil à continuer de faire preuve d'inclusivité en intégrant la dimension de genre dans ses travaux et en appuyant la participation des jeunes.

b) Renforcer la coopération et le dialogue de haut niveau avec les États Membres du Conseil

1) Pour donner au Conseil la possibilité d'inscrire ses travaux dans un contexte international général, compte tenu également des priorités définies par l'ONU, et de bénéficier de l'avis de décideurs de haut niveau, le secrétariat propose d'organiser une réunion de haut niveau le premier jour du Conseil. Cette réunion de haut niveau, qui pourrait faire partie intégrante du Conseil mais ne produirait pas de conclusions officielles, serait l'occasion pour des ministres ou des personnalités de haut rang des États Membres du Conseil de faire part de leurs vues sur les grandes priorités définies par la Conférence de plénipotentiaires.

2) Pour créer, selon les règles dites de "Chatham House", un espace permettant une coopération et un débat moins formels avant la session de 2023 du Conseil, le secrétariat a proposé d'organiser une retraite des Conseillers pour réfléchir aux possibilités d'améliorer la gouvernance, les processus et les systèmes de l'UIT, entre autres aspects.

c) Améliorer le processus préparatoire et faciliter la prise des décisions

1) Le secrétariat suggère d'apporter des améliorations au processus préparatoire de la session annuelle en organisant une série de séances d'information virtuelles thématiques à l'intention des États Membres du Conseil. Une réunion virtuelle informelle des conseillers (13 février) et quatre séances d'information virtuelles thématiques (19 avril, 9 mai, 31 mai et 22 juin) ont été organisées en vue de la session de 2023 du Conseil. Ces séances visaient à permettre une vue d'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour provisoire, à indiquer les mesures précises demandées par le Conseil, à faciliter un échange de vues en amont de la session et à répondre aux préoccupations éventuelles pour faciliter la prise de décisions éclairées à la session du Conseil. Ces séances ont une visée informative et non décisionnelle. Les exposés présentés à ces séances pourront être consultés sur le site web du Conseil à l'aide d'un accès TIES. À ce jour, la plupart des séances d'information virtuelles thématiques se sont déroulées en anglais. Pour les séances futures, un service d'interprétation pourrait être assuré sur demande, sous réserve des disponibilités budgétaires.

2) La désignation d'un coordonnateur régional parmi les États Membres du Conseil pour chaque région pourrait faciliter les interactions entre le secrétariat et les régions lors des travaux préparatoires des sessions. Les coordonnateurs régionaux pourraient aussi être associés aux consultations de présession où les régions doivent indiquer leur position.

3) Pour faciliter la préparation des débats du Conseil, le secrétariat veillera à ce que les documents soient plus ciblés, moins descriptifs et plus orientés vers les décisions. Le modèle des contributions a été remanié. Les documents mettent désormais clairement en évidence les liens entre la proposition et le plan stratégique ainsi que les incidences financières possibles. Le secrétariat étudiera la possibilité d'élaborer une méthode d'évaluation des incidences financières pour garantir la cohérence de ces informations.

4) Le mode de présentation du rapport annuel sur les activités et la mise en œuvre du plan stratégique (Document [C23/35](https://www.itu.int/md/S23-CL-C-0035/fr)) a été actualisé. Le corps du rapport est structuré par thèmes des activités et sa longueur a été réduite. Une plate-forme web a été créée pour présenter la suite donnée aux Résolutions de la Conférence de plénipotentiaires pour lesquelles il doit être rendu compte périodiquement au Conseil, dans le but de limiter le nombre de rapports distincts. Cette plate-forme pourrait être étoffée pour permettre un suivi régulier de l'application des Résolutions.

5) Un ordre du jour annoté pourrait être établi pour chaque session annuelle pour favoriser une meilleure compréhension des différents points avant la session.

6) Le nouveau site web du Conseil facilitera l'accès des conseillers à des renseignements précis, notamment à des tableaux de bord sur les ressources humaines et les questions financières.

# 3 Suite à donner

Le Conseil est invité à examiner les améliorations proposées à la lumière des dispositions prises pour les travaux préparatoires en vue de sa session de 2023 et à formuler des orientations pour les sessions à venir.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_